

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
Version 2.0 Date de révision 21 juillet 2021  
Date d'impression 21 juillet 2021

### L-Arginine

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	L-Arginine
Code Produit	3144
Société	EUROMEDEX 24, rue des Tuileries BP 684 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25 e.mail : <a href="mailto:research@euromedex.com">research@euromedex.com</a> Internet : <a href="http://www.euromedex.com">www.euromedex.com</a>
Numéro d'Appel d'Urgence	I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom: L-Arginine

Synonymes: L-2-Amino-5-guanidino-n-valeric acid

Formule: C<sub>6</sub> H<sub>14</sub> N<sub>4</sub> O<sub>2</sub>

Poids Moléculaire : 174.2g/mol

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
74-79-3	200-811-1			<=100 %

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Faire respirer de l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

##### En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

##### En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

##### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

### L-Arginine

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx) - Non combustible.

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### Précautions individuelles

Éviter la formation de poussière.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation de poussières et d'aérosols.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

#### Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Sensible à la lumière et à l'humidité.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

##### Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

##### Protection des yeux

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

##### Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
Version 2.0 Date de révision 21 juillet 2021  
Date d'impression 21 juillet 2021

### L-Arginine

les spécificités du poste de travail. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

#### Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

#### Aspect

Forme : Solide, Poudre

Couleur : Blanc

Odeur : Faible

#### Données de sécurité

pH : 11.2 (2.5%, H<sub>2</sub>O)

Point de fusion : 222 °C

Point d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : donnée non disponible

Température d'inflammation : ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité supérieure : donnée non disponible

Hydro solubilité : 180 g/l (à 25°C) - Soluble

Densité : 1.1 g/cm<sup>3</sup>

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

#### Réactivité

Donnée non disponible

#### Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

#### Conditions à éviter

Donnée non disponible

#### Matières à éviter

Oxydants forts

#### Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

#### Toxicité aiguë

Oral LD50 5110 mg/kg (rat)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau – Lapin : Pas d'irritation de la peau - 4 h

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux – Lapin : Pas d'irritation des yeux - 1h

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

### L-Arginine

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Négatif

#### Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

#### Effets potentiels sur la santé

##### Signes et Symptômes d'une Exposition

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

#### Information supplémentaire

RTECS: CF1934200

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - 2.800mg/l - 96 h

#### Persistante et dégradabilité

Facilement biodégradable

#### Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Évaluation PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Autres effets nocifs

Donnée non disponible

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Numéro ONU Non enregistré

#### Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006  
Version 2.0 Date de révision 21 juillet 2021  
Date d'impression 21 juillet 2021

### L-Arginine

#### Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

#### Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

#### Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

### 16. AUTRES DONNÉES

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.